

# ASSEMBLÉE NATIONALE

DEUXIÈME SESSION

TRENTE-NEUVIÈME LÉGISLATURE

# **Procès-verbal**

de l'Assemblée

Le jeudi 3 mai 2012 —  $N^{\circ}$  102

Président de l'Assemblée nationale : M. Jacques Chagnon

La séance est ouverte à 9 h 45.
AFFAIRES COURANTES
Déclarations de députés
M. Morin (Montmagny-L'Islet) fait une déclaration afin de féliciter les récipiendaires de la Médaille du lieutenant-gouverneur du comté de Montmagny-L'Islet.
Mme Doyer (Matapédia) fait une déclaration afin de rendre hommage à Mme Joëlle Durette et M. Denis Pigeon, de Price, qui sont famille d'accueil.
M. Pigeon (Charlesbourg) fait une déclaration concernant la Journée nationale du sport et de l'activité physique.
M. Bérubé (Matane) fait une déclaration afin de féliciter l'Office municipal d'habitation de Baie-des-Sables, récipiendaire du prix Mérite habitat social 2012.
M. Grondin (Beauce-Nord) fait une déclaration afin de féliciter les gagnants du 8 <sup>e</sup> Gala des Perséides de la Chambre de commerce et d'industrie Nouvelle-Beauce.
1205

M. Chevarie (Îles-de-la-Madeleine) fait une déclaration concernant la Journée des préposé(e)s aux bénéficiaires.
M. Sklavounos (Laurier-Dorion) fait une déclaration concernant la Journée de l'infirmière auxiliaire.
À 9 h 53, M. Ouimet, deuxième vice-président, suspend les travaux pour quelques instants.
Les travaux reprennent à 10 h 11.
Moment de recueillement
Dépôts de documents
Mme Gagnon-Tremblay, ministre des Relations internationales, dépose :
L'Entente complémentaire entre le gouvernement du Québec et l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI), dans le cadre du renouvellement du bail

Puis elle dépose la motion suivante :

pour la location des locaux de l'OACI situés au 700, rue de la Gauchetière Ouest à Montréal, signée à Québec, le 13 juin 2011 et à Montréal, le 30 novembre 2011.

(Dépôt n° 1265-20120503)

QUE, conformément à l'article 22.3 de la *Loi sur le ministère des Relations internationales*, l'Assemblée nationale approuve l'Entente complémentaire entre le gouvernement du Québec et l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI), dans le cadre du renouvellement du bail pour la location des locaux de l'OACI situés au 700, rue de la Gauchetière Ouest, à Montréal, signée à Québec le 13 juin 2011, et à Montréal le 30 novembre 2011.

(Dépôt n° 1266-20120503)

Mme Courchesne, ministre responsable de l'Administration gouvernementale et présidente du Conseil du trésor, dépose :

Le rapport sur l'utilisation du Web 2.0 intitulé Gouverner ensemble.

(Dépôt n° 1267-20120503)

\_\_\_\_\_

Mme Boulet, ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale, dépose :

Le rapport annuel de gestion de la Régie des rentes du Québec, pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2011;

(Dépôt n° 1268-20120503)

Le plan d'action 2012 de la Régie des rentes du Québec.

(Dépôt n° 1269-20120503)

#### Dépôts de rapports de commissions

M. Bachand (Arthabaska), à titre de président, dépose :

Le rapport de la Commission des finances publiques qui, le 2 mai 2012, a procédé à l'étude détaillée du projet de loi n° 63, Loi modifiant la Loi sur les impôts, la Loi sur la taxe de vente du Québec et diverses dispositions législatives. Le rapport contient des amendements au projet de loi.

(Dépôt n° 1270-20120503)

M. Drainville (Marie-Victorin), à titre de président, dépose :

Le rapport de la Commission des institutions qui, le 2 mai 2012, a procédé à des auditions publiques dans le cadre de consultations particulières à l'égard du projet de loi n° 61, Loi sur les comptables professionnels agréés.

(Dépôt n° 1271-20120503)

#### Dépôts de pétitions

M. Cloutier (Lac-Saint-Jean) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 2 262 citoyens et citoyennes du Québec, concernant les ententes entre Rio Tinto Alcan et le gouvernement du Québec.

(Dépôt n° 1272-20120503)

\_\_\_\_

Deux extraits de pétition concernant la rénovation des habitations à loyer modique (HLM) sont déposés :

 le premier, extrait d'une pétition signée par 373 citoyens et citoyennes du Québec, par Mme Gaudreault (Hull);

(Dépôt n° 1273-20120503)

 le deuxième, extrait d'une pétition signée par 30 citoyens et citoyennes du Québec, par M. Billette (Huntingdon).

(Dépôt n° 1274-20120503)

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 63 du Règlement, trois extraits de pétition concernant les ententes entre Rio Tinto Alcan et le gouvernement du Québec sont déposés :

 le premier, extrait d'une pétition signée par 3 110 citoyens et citoyennes du Québec, par M. Drainville (Marie-Victorin);

(Dépôt n° 1275-20120503)

- le deuxième, extrait d'une pétition signée par 3 110 citoyens et citoyennes du Québec, par M. Cloutier (Lac-Saint-Jean);
   (Dépôt n° 1276-20120503)
- le troisième, extrait d'une pétition signée par 3 110 citoyens et citoyennes du Québec, par Mme Ouellet (Vachon).
   (Dépôt n° 1277-20120503)

#### Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

#### **Motions sans préavis**

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, Mme Blais, ministre responsable des Aînés, conjointement avec M. Pelletier (Saint-Hyacinthe), M. Khadir (Mercier) et M. Bonnardel (Shefford), propose :

QUE l'Assemblée nationale souligne le mois de mai, mois de l'ouïe et de la communication en rendant hommage non seulement aux professionnels de la santé auditive et du langage oral et gestuel, mais également à toutes les personnes sourdes, malentendantes, devenues sourdes, sourdes-aveugles, et à celles présentant des troubles du langage ou des troubles auditifs.

Du consentement de l'Assemblée, la motion est adoptée.

#### Avis touchant les travaux des commissions

M. Fournier, leader du gouvernement, convoque :

la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 14, Loi sur la mise en valeur des ressources minérales dans le respect des principes du développement durable; puis afin de poursuivre l'étude détaillée du projet n° 27, Loi sur la Société du Plan Nord.

Et du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 143 du Règlement, il convoque :

- la Commission des transports et de l'environnement, afin de procéder à des auditions publiques dans le cadre de consultations particulières à l'égard du projet de loi n° 71, Loi concernant des mesures de compensation pour la réalisation de projets affectant un milieu humide ou hydrique;
- la Commission de la santé et des services sociaux, afin d'entreprendre des auditions publiques dans le cadre de consultations particulières à l'égard du projet de loi n° 59, Loi concernant le partage de certains renseignements de santé.

#### Renseignements sur les travaux de l'Assemblée

M. Ouimet, deuxième vice-président, informe l'Assemblée que, le vendredi 11 mai 2012, M. Drainville (Marie-Victorin) s'adressera à M. Vallières, ministre responsable des Affaires intergouvernementales canadiennes et de la Francophonie canadienne, dans le cadre de l'interpellation portant sur le sujet suivant : «Le gouvernement conservateur majoritaire : un an plus tard, les conséquences pour le Ouébec».

#### **AFFAIRES DU JOUR**

#### **Affaires prioritaires**

Motion de censure

Mme Marois, chef de l'opposition officielle, propose :

QUE l'Assemblée nationale du Québec retire sa confiance au gouvernement libéral et à son premier ministre pour avoir ignoré les demandes répétées de tenir une enquête publique sur l'ensemble des révélations liées à la corruption et à la collusion, pour son refus d'instaurer un véritable régime de redevances pour enrichir le Québec, pour sa gestion catastrophique de la crise actuelle avec les étudiants, pour avoir failli à éliminer l'attente en santé et pour son absence de leadership devant le gouvernement fédéral.

À la suite d'une réunion qu'il a tenue avec les leaders des groupes parlementaires M. Ouimet, deuxième vice-président, informe l'Assemblée de la répartition du temps de parole pour la discussion de cette motion : 20 minutes sont allouées à l'auteure de la motion pour sa réplique; 26 minute 30 secondes sont allouées aux députés indépendants qui souhaitent intervenir, sous réserve d'un maximum de 10 minutes par député; le reste du temps sera partagé également entre le groupe parlementaire formant le gouvernement et le groupe parlementaire formant l'opposition officielle, soit environ 1 heure 25 minutes par groupe parlementaire. Dans ce cadre, le temps non utilisé par les députés indépendants sera redistribué également entre le groupe parlementaire formant le gouvernement et le groupe parlementaire formant l'opposition officielle. Le temps non utilisé par le groupe parlementaire formant le gouvernement ira au groupe parlementaire formant l'opposition officielle et vice-versa. Enfin, les interventions ne seront soumises à aucune limite de temps.

Un débat s'ensuit.		

À 13 heures, M. Ouimet, deuxième vice-président, suspend les travaux jusqu'à 15 heures.
Les travaux reprennent à 15 heures.
Motion de censure
L'Assemblée poursuit le débat sur la motion de censure présentée par Mme Marois, chef de l'opposition officielle.
À la demande de Mme Houda-Pepin, première vice-présidente, M. Traversy (Terrebonne) retire certains propos non parlementaires.
Le débat terminé, la motion est mise aux voix; un vote par appel nominal est exigé.
La motion est rejetée par le vote suivant :
(Vote n° <b>90</b> en annexe)
Pour: 54 Contre: 60 Abstention: 0
M. Gautrin, leader adjoint du gouvernement, propose l'ajournement des travaux au mardi 8 mai 2012, à 13 h 45.
La motion est adoptée.

À 17 h 44, Mme Houda-Pepin, première vice-présidente, lève la séance et, en conséquence, l'Assemblée s'ajourne au mardi 8 mai 2012, à 13 h 45.

#### SANCTION DE PROJETS DE LOI

Le jeudi 3 mai 2012, à 11 h 44, au cabinet du lieutenant-gouverneur, en présence de Mme Houda-Pepin, première vice-présidente, M. Gendron, troisième vice-président, M. Lessard, ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, le représentant du premier ministre, et de M. Arsenault, directeur des travaux parlementaires et représentant du secrétaire général, il a plu à l'honorable Pierre Duchesne, lieutenant-gouverneur du Québec, de sanctionner les projets de loi suivants :

- n° 34 Loi pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires
- n° 58 Loi modifiant la Loi sur le régime de retraite du personnel d'encadrement et d'autres dispositions législatives
- n° 66 Loi n° 2 sur les crédits, 2012-2013

Le Président

**JACQUES CHAGNON** 

## **ANNEXE**

## Votes par appel nominal

Sur la motion de censure de Mme Marois, chef de l'opposition officielle :

# (Vote $n^{\circ}$ 90)

# POUR - 54

Beaudoin	Deltell	Maltais	Richard
(Rosemont)	Doyer	Marceau	(Marguerite-D'Youville)
Beaudoin	Drainville	Marois	Robert
(Mirabel)	Dufour	McKay	Roy
Bédard	Ferland	Ouellet	Simard
Bergeron	Gaudreault	Pagé	(Kamouraska-Témiscouata)
Bérubé	(Jonquière)	Pelletier	Simard
Blanchet	Gauvreau	(Saint-Hyacinthe)	(Richelieu)
Bonnardel	Girard	Pelletier	St-Arnaud
Boucher	Grondin	(Rimouski)	Traversy
Bouillé	Hivon	Picard	Tremblay
Caire	Kotto	Pinard	Trottier
Champagne	Leclair	Poirier	Turcotte
Charette	Léger	Ratthé	Villeneuve
Cloutier	Lemay	Rebello	
Cousineau	Malavoy	Richard	
		(Duplessis)	

## CONTRE - 60

	00112		
Arcand	Charbonneau	Gonthier	Ouellette
Arsenault	Charest	Hamad	Paquet
Auclair	Charlebois	Huot	Paradis
Bachand	Chevarie	James	Pigeon
(Outremont)	Corbeil	Kelley	Reid
Bachand	Courchesne	L'Écuyer	Rotiroti
(Arthabaska)	D'Amour	Lehouillier	Simard
Beauchamp	Diamond	Lessard	(Dubuc)
Bergman	Drolet	MacMillan	Sklavounos
Bernard	Dubourg	Mamelonet	St-Amand
Bernier	Dutil	Marcoux	St-Pierre
Billette	Fournier	Marsan	Thériault
Blais	Gaudreault	Matte	Vallée
Bolduc	(Hull)	Ménard	Vallières
Boulet	Gautrin	Moreau	Vien
Carrière	Gignac	Morin	Weil